

# Appel à projet

Soutien à la création chorégraphique

Saison 2024 / 2025

La Cigalière - Parc Rayonnant 34410 Sérignan

 04 67 326 326  [www.lacigaliere.fr](http://www.lacigaliere.fr)

# Appel à projet

## Soutien à la création chorégraphique

Conjointement à sa programmation éclectique, La Cigalière est aussi un lieu de création et de fabrique pour le spectacle vivant. Entre deux temps forts de la saison, elle propose régulièrement à des compagnies ou des groupes de musiques de s'approprier les espaces de travail offerts par la salle. La présence des artistes sur une durée plus longue, notamment dans le cadre de résidences, permet d'accompagner les équipes dans leurs phases de recherches ou de répétitions et d'inventer de nouvelles formes de médiation (scolaires, intergénérationnelles, professionnelles...), indispensables au territoire.

Les temps de résidence et leurs durées sont variables en fonction de la nature et des besoins de chaque projet et sont également définis selon le planning d'occupation du plateau de La Cigalière. Dimensions plateau : 16m X 16m - 9m sous plafond.

C'est ainsi que durant la saison 24/25, La Cigalière participera au soutien de la création chorégraphique en proposant une période de résidence à une compagnie (**uniquement domiciliée en Occitanie**) choisie par le biais d'un appel à projet mené avec la complicité de Michèle Murray, chorégraphe et artiste associée, Sylvie Dhuyvetter pour la DRAC et Fabrice Richard pour la Région Occitanie.

Les compagnies précédemment soutenues :

- 19/20 : Cie Play-Michèle Murray pour sa création *Wilder Shores*
- 20/21 : Cie Wang-Ramirez pour sa reprise de *YouMe*
- 21/22 : Cie Chantiers Publics - Hamdi Dridi pour sa création *Oms de ménage - processus Black/White*
- 22/23 : Chorégraphe Bruno Freire - pour sa création *Diptyque : Matamatá (trio)*
- 23/24 : Cie 19.92 pour sa création *Chaos*.

⌘ Les projets «jeune public danse» seront les bienvenus, notamment dans le cadre de la future appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National «Art Enfance Jeunesse» et Musique.

### Modalités d'accueil et conditions

Les dates : du 17 au 21 Février 2025

>> la résidence est prévue du lundi au vendredi mais peut être décalée du mardi au samedi en fonction de la programmation de saison.

La mise à disposition du lieu : cette semaine permettra à une compagnie d'utiliser le plateau et de bénéficier d'un accompagnement technique avec 2 techniciens le 1er jour d'installation puis 1 le reste de la semaine, sur 2 services par jour de 9h à 18h. Une fiche technique pourra être délivrée sur demande. Merci d'identifier vos besoins en technique afin que nous puissions y répondre au mieux.

⌘ Une sortie de résidence pourra être prévue le vendredi lors de la fin de la résidence à 16h.

⌘ Un temps de médiation auprès des publics sera proposé sur la saison 25-26, (la date et la forme des temps de médiation resteront à définir) et un préachat du projet en résidence ou d'un autre travail de la compagnie sera prévu sur la saison 25-26, si la création s'adapte au projet artistique de La Cigalière.

⌘ Une prise en charge des frais VHR d'un montant de 2000€ TTC sera alloué à la compagnie.

⌘ Nous pourrions vous proposer les contacts de plusieurs logements partenaires sur Sérignan. Ces réservations seront à la charge de la compagnie.

### Dépôts des candidatures

Merci de bien vouloir nous faire parvenir par mail, les pièces suivantes :

- Présentation de la compagnie
- Visuels et revue de presse
- Liens vidéos du répertoire (captations complètes)
- Présentation du projet de création sous la forme d'un dossier : avec dates et lieux prévisionnels de création, partenaires confirmés ou en cours et un texte court de 500 signes.

### ⌘ Date limite de réception des dossiers

Le 15 Juin 2024 (délibération début Juillet 2024)

Contact artistique : Michèle Murray - [contact@play-michele-murray.com](mailto:contact@play-michele-murray.com)

La Cigalière - Parc Rayonnant 34410 Sérignan 04 67 326 323  
[www.lacigaliere.fr](http://www.lacigaliere.fr)